

Définition et mesure

Il n'existe pas, actuellement, d'indicateurs de la pauvreté sur la définition desquels s'accordent tous les pays de l'OCDE. L'approche suivie ici se fonde sur le concept de revenu disponible des ménages (c'est-à-dire le revenu net d'impôts et de cotisations de sécurité sociale). Les individus sont classés comme « pauvres » lorsque le revenu de leur ménage est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages observé dans chaque pays. Il découle de l'utilisation d'un seuil de revenu « relatif » que la pauvreté augmentera dans un pays où le revenu réel de ceux se situant en bas de l'échelle des revenus s'élève par un pourcentage inférieur à celui du médian ; par contre, elle diminuera dans un pays où le revenu réel des faibles ménages décline par un pourcentage inférieur à celui du médian. Cet état de chose peut sembler illogique, mais montre bien que la non-pauvreté, c'est la possibilité d'avoir accès aux biens et services jugés « normaux » ou nécessaires dans le cadre d'une participation pleine et entière à la vie d'une société donnée. Les indicateurs utilisés ici mesurent l'étendue de la pauvreté à un moment donné. La durée de ces périodes où le revenu est insuffisant, de même que les avoirs des ménages et leur accès à d'autres services et ressources, sont des aspects dont, en principe, il conviendrait de tenir compte pour évaluer l'étendue de la pauvreté dans toute société.

Selon leur taille, les ménages ont besoin de ressources plus ou moins importantes, étant entendu que ceux qui comptent davantage de membres réalisent des économies d'échelle au niveau de la consommation. Les revenus disponibles de tous les membres des ménages sont donc « ajustés » afin de tenir compte des écarts de taille. L'« échelle d'équivalence » utilisée ici est la racine carrée de la taille des ménages. Les données sur la pauvreté et la distribution des revenus ont été fournies à l'OCDE par des consultants nationaux, et les observations les plus récentes font référence à des chiffres proches de l'année 2000. Elles se fondent sur des méthodologies et des définitions communes appliquées à des ensembles de microdonnées nationaux (le plus souvent, des enquêtes sur les ménages). Bien que cette approche améliore la comparabilité des données entre les pays, beaucoup de différences subsistent. Ceci inclut une diversité d'études et de données administratives, de différences dans les périodes d'évaluation des revenus, de variations de traitement des valeurs extrêmes et manquantes, de l'exclusion de l'impact des avantages non monétaires, tels que les soins de santé, et des impôts indirects.

La pauvreté relative a plusieurs dimensions. La première est son incidence, c'est-à-dire le nombre d'individus dans un pays donné qui se situent sous le seuil de pauvreté (« taux de pauvreté »). La seconde est son intensité, c'est-à-dire l'écart entre le revenu des pauvres et le seuil de pauvreté (« écart de pauvreté »). Des caractéristiques de ces études affectent ces deux mesures, en particulier celui de l'écart de pauvreté qui accorde plus d'importance aux plus faibles revenus déclarés. Des informations concernant ces deux dimensions sont présentées dans le graphique EQ1.1, qui classe les pays par ordre décroissant de pauvreté (produit du taux de pauvreté et de l'écart de pauvreté), en 2000.

En moyenne, dans les 25 pays représentés, un peu plus de 10 % de la population avaient des revenus faibles en 2000, soit environ ½ point de plus qu'au milieu des années 90. L'écart moyen de pauvreté, de l'ordre de 28 %, est en gros comparable à celui du milieu des années 90.

La situation est cependant très variable selon les pays. Les taux de pauvreté oscillent entre 15 % et plus aux États-Unis, au Mexique, au Japon, en Turquie et en Irlande, et 5 % ou moins au Danemark et en République tchèque. Ils ont augmenté au cours de la deuxième moitié des années 90 dans une majorité de pays, mais ils ont diminué au Mexique, au Portugal, en Suisse, en Norvège et en Italie. On observe les écarts de pauvreté les plus importants dans de nombreux pays enregistrant un taux de pauvreté élevé (par exemple les États-Unis, l'Italie et le Japon), où ils sont supérieurs à un tiers. Cependant, ces écarts sont également

élevés (30 % et plus) dans certains des pays caractérisés par de faibles taux de pauvreté, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne et la Suisse.

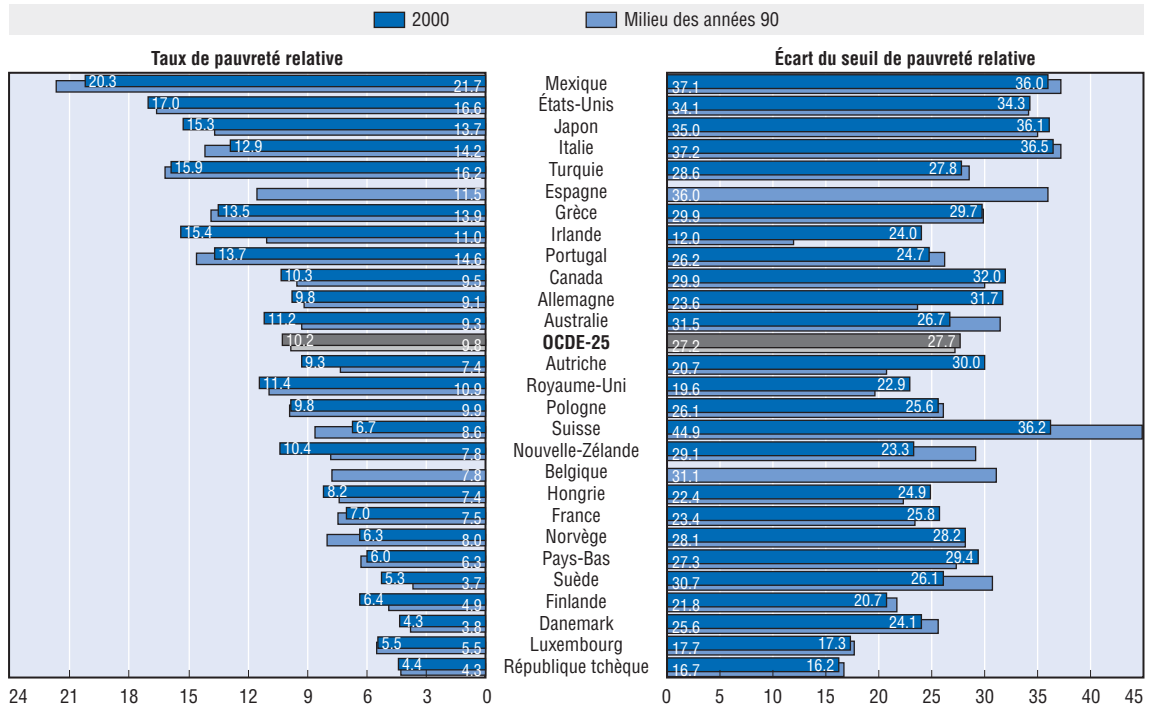
Le risque de pauvreté varie beaucoup en fonction de l'âge des individus et des caractéristiques des systèmes d'imposition-prestations des pays membres, comme en témoigne le graphique EQ1.2, qui présente des moyennes non pondérées des pays de l'OCDE à deux moments donnés. Lorsqu'on tient compte de l'incidence des prélèvements et transferts, on observe les taux de pauvreté les plus élevés chez les enfants et les personnes âgées : le risque de pauvreté est, pour les personnes âgées de 76 ans et plus en particulier, plus de deux fois plus élevé que pour les personnes d'âge très actif (41-50 ans). Les prélèvements et transferts réduisent les taux de pauvreté dans toutes les classes d'âge, mais surtout chez les personnes âgées. La pauvreté mesurée par le revenu marchand (c'est-à-dire avant prélèvements et transferts) est restée globalement stable en moyenne depuis le milieu des années 90 – marquant ainsi une rupture par rapport à la croissance régulière enregistrée auparavant.

Indicateurs d'état de la société : Ménages sans emploi (SS3), Inactivité des jeunes (SS9), Inégalité des revenus (EQ2), Revenu des personnes âgées (EQ4).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Taux de remplacement des pensions de vieillesse (EQ8), Promesse de pension (EQ9).

EQ1.1. Pas de baisse globale des indicateurs de pauvreté depuis le milieu des années 90

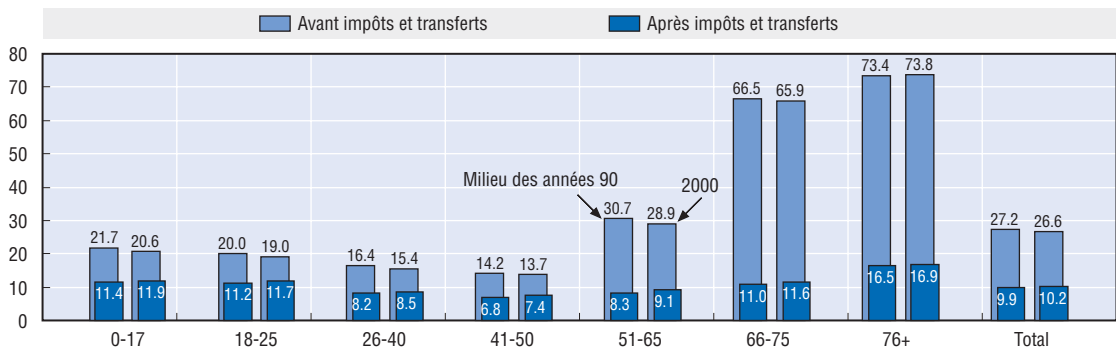
En pourcentages, milieu des années 90 et 2000



Note : Le taux de pauvreté est mesuré par le pourcentage de la population totale disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population. L'écart du seuil de pauvreté est mesuré par l'écart en pourcentage entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté de 50 % du revenu médian. Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de pauvreté multiplié par l'écart du seuil de pauvreté. Pour la plupart des pays, « 2000 » correspond aux données de l'année 2000, sauf 1999 pour l'Australie, l'Autriche et la Grèce, 2001 pour l'Allemagne, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, et 2002 pour le Mexique, la République tchèque et la Turquie. Pour la plupart des pays, « Milieu des années 90 » correspond aux données de l'année 1995, sauf 1993 pour l'Autriche, 1994 pour l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, le Japon, le Mexique et la Turquie, et 1996 pour la Nouvelle-Zélande et la République tchèque.

EQ1.2. Les vieux et les jeunes sont les plus exposés aux risques de pauvreté

Taux de pauvreté moyens de l'OCDE par groupe d'âge, avant et après impôts et transferts, en pourcentages, milieu des années 90 et 2000



Note : Les taux de pauvreté sont des moyennes non pondérées de 21 pays de l'OCDE.

Source : Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution de revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documents/travail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/566584548865>

Pour en savoir plus. ■ Förster, M. (2000), « Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD Area », Politique du marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 42, OCDE, Paris. ■ Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.

Définition et mesure

L'inégalité des revenus est évaluée du point de vue de la distribution du revenu disponible de chaque membre du ménage (c'est-à-dire après déduction des impôts directs et des cotisations sociales à la charge du ménage). Comme dans le cas de l'indicateur EQ1, le revenu du ménage est ajusté en fonction de sa taille en supposant une élasticité d'équivalence de 0.5. L'indicateur synthétique de la distribution des revenus utilisé est le coefficient de Gini. Celui-ci mesure l'aire comprise entre la courbe de Lorentz (qui représente les parts cumulées de la population, de la plus pauvre à la plus riche, par rapport aux parts cumulées du revenu qu'elles perçoivent) et la bissectrice, et est exprimé en pourcentage de la surface du triangle situé en dessous de cette ligne. Sa valeur varie entre 0, en cas d'« égalité parfaite » (chaque part de la population a la même part de revenu), et 100 en cas d'« inégalité parfaite » (la part de la population ayant le revenu le plus élevé concentre tout le revenu). Comme dans le cas de l'indicateur EQ1, les données ont été fournies par des experts nationaux utilisant des définitions communes.

Dans la zone OCDE, les inégalités de revenu sont très variables selon les pays. C'est au Danemark et en Suède que le coefficient de Gini, qui sert à mesurer ces inégalités, est le plus faible, et au Mexique et en Turquie – les pays de l'OCDE ayant le revenu par habitant le plus bas, qu'il est le plus élevé (graphique EQ2.1). En moyenne, dans les 20 pays pour lesquels des données sont disponibles depuis le milieu des années 80, le coefficient de Gini a peu augmenté au cours de la deuxième moitié des années 90, alors qu'il avait enregistré une forte hausse au cours de la décennie précédente. Cette moyenne masque certaines tendances différentes : par exemple au Mexique et en Turquie, les inégalités ont été de moins en moins marquées. Dans les autres pays de l'OCDE, la valeur du coefficient de Gini a augmenté dans une majorité de cas (notamment en Finlande et en Suède, mais aussi au Canada, au Danemark et au Japon).

La distribution des revenus disponibles des ménages dépend à la fois de la distribution des revenus marchands (salaires, revenu d'activités indépendantes et revenu du capital) et de la façon dont l'État redistribue les revenus marchands par le biais de l'impôt et des transferts sociaux. En raison du rôle important de la pension retraite dans le revenu de la population âgée et des différences transnationales dans la structure d'âge de la population de l'OCDE, le rôle des impôts et des transferts sociaux, d'un côté, et du marché-revenu, de l'autre, peuvent être mieux évalué en considérant la population d'âge active.

La distribution des revenus marchands dans la population d'âge actif est en général relativement inégale,

moins de 10 % revenant aux personnes se situant dans les trois déciles inférieurs de la distribution (tableau EQ2.2). La répartition des impôts reflète celle des revenus marchands. La part des impôts payés par le groupe à revenu intermédiaire varie peu d'un pays à l'autre – 32 % en moyenne – sauf en France et au Portugal où une proportion inhabituellement élevée des recettes publiques provient des cotisations sociales à la charge des employeurs.

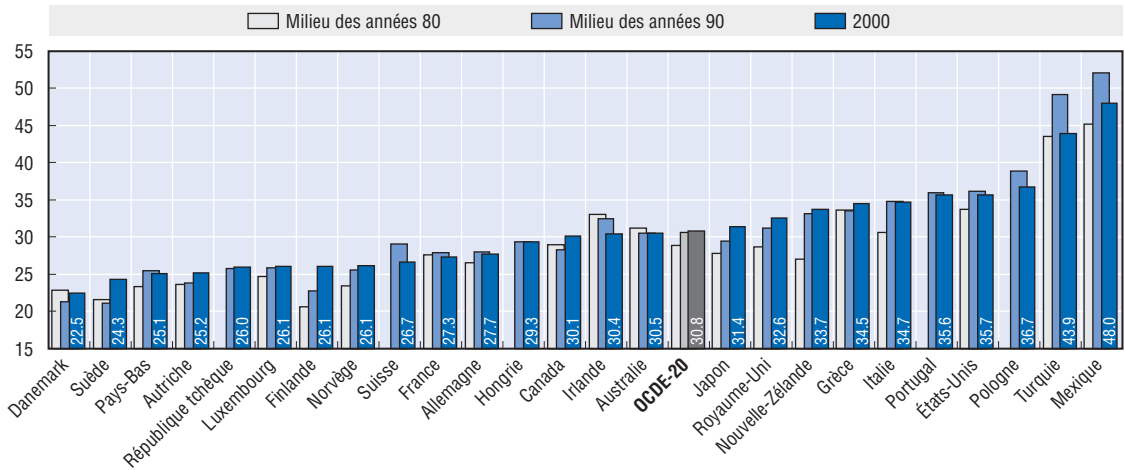
On observe une plus grande diversité dans la distribution des transferts publics entre les groupes de revenus. En Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, une part supérieure à la moyenne des transferts publics est versée aux ménages à faible revenu, et une part inférieure à la moyenne est attribuée aux groupes à revenus élevés. Dans ces pays, les prestations monétaires sont davantage fonction du revenu et des salaires qu'en Europe continentale. L'Australie, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni sont les pays où la part des transferts publics versés aux trois déciles ayant le revenu le plus faible est la plus élevée, et l'Italie et le Japon ceux où elle est la plus réduite.

Indicateurs d'état de la société : Emploi (SS1), Pauvreté relative (EQ1).

Indicateurs de réponses de la société : Prestations de non-emploi (SS5), Minima sociaux (SS6), Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses sociales totales (EQ7).

EQ2.1. Variation des inégalités de revenu à travers l'OCDE

Coefficient de Gini de l'inégalité dans la distribution des revenus disponibles équivalents des ménages



Note : Les pays sont classés par ordre croissant du coefficient de Gini en 2000. Pour la plupart des pays, « 2000 » correspond aux données de l'année 2000, sauf 1999 pour l'Australie, l'Autriche et la Grèce ; 2001 pour l'Allemagne, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ; et 2002 pour le Mexique, la République tchèque et la Turquie. Pour la plupart des pays, « Milieu des années 90 » correspond aux données de l'année 1995, sauf 1993 pour l'Autriche ; 1994 pour l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, le Japon, le Mexique et la Turquie ; et 1996 pour la Nouvelle-Zélande et la République tchèque. « Milieu des années 80 » correspond aux données de l'année 1983 pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark et la Suède ; 1984 pour l'Australie, la France, l'Italie et le Mexique ; 1985 pour le Canada, l'Espagne, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; 1986 pour la Finlande, le Luxembourg, la Norvège et la Nouvelle-Zélande ; 1987 pour l'Irlande et la Turquie ; 1988 pour la Grèce ; et 1989 pour les États-Unis. Les données de l'Allemagne pour le milieu des années 80 se réfèrent aux länder de l'Ouest seulement.

EQ2.2. Les impôts et les transferts publics diminuent considérablement l'inégalité des revenus marchands

Part des revenus marchands, des transferts publics et des impôts allouée aux différents déciles de la population en âge de travailler, pourcentages

	Revenus marchands			Transferts publics			Impôts		
	Trois déciles inférieurs	Quatre déciles intermédiaires	Trois déciles supérieurs	Trois déciles inférieurs	Quatre déciles intermédiaires	Trois déciles supérieurs	Trois déciles inférieurs	Quatre déciles intermédiaires	Trois déciles supérieurs
Australie, 1999	6.7	35.8	57.4	37.2	59.2	3.7	3.5	30.6	65.8
Canada, 2000	10.0	35.0	55.0	22.0	64.0	14.0	7.9	32.1	60.1
République tchèque, 2002	10.6	33.6	55.9	31.8	54.9	13.3	7.9	31.0	61.1
Danemark, 2000	9.7	37.2	53.1	36.1	54.6	9.3	11.6	35.4	53.1
Finlande, 2000	10.3	35.9	53.8	31.3	59.4	9.3	9.0	32.8	58.3
France, 2000	11.0	34.3	54.7	27.6	51.4	21.0	10.1	23.4	66.4
Allemagne, 2001	10.4	35.2	54.4	22.3	59.5	18.2	8.1	34.1	57.8
Hongrie, 2000	9.0	32.2	58.8	27.0	50.2	22.8	16.0	35.7	48.3
Irlande, 2000	8.9	36.3	54.8	31.3	57.5	11.2	5.5	32.1	62.4
Italie, 2000	9.8	32.4	57.8	14.1	51.1	34.8	7.5	31.2	61.3
Japon, 2000	11.4	35.9	52.7	15.7	66.5	17.8	13.9	34.5	51.7
Pays-Bas, 2000	11.2	37.3	51.6	29.8	60.8	9.4	11.6	36.0	52.5
Nouvelle-Zélande, 2001	8.0	33.3	58.7	31.2	64.3	4.5	5.6	30.1	64.3
Norvège, 2000	11.5	36.0	52.5	43.8	37.4	18.8	10.5	34.9	54.6
Portugal, 2000	10.9	30.9	58.2	17.1	47.7	35.2	8.5	25.0	66.5
Suède, 2000	10.9	36.1	53.0	29.5	55.8	14.7	12.0	34.9	53.2
Suisse, 2001	15.0	35.8	49.2	19.6	64.5	15.9	19.4	34.7	45.9
Royaume-Uni, 2000	7.7	34.1	58.3	34.7	59.2	6.2	6.0	30.9	63.2
États-Unis, 2000	9.5	34.3	56.2	17.6	71.6	10.8	6.8	29.1	64.0
OCDE-19	10.1	34.8	55.1	27.3	57.3	15.3	9.5	32.0	58.4

Source : Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution de revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documents/travail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/121874720475>

Pour en savoir plus. ■ Förster, M. (2000), « Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD Area », Politique du marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 42, OCDE, Paris. ■ Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.

Définition et mesure

Les enfants sont définis comme étant les individus âgés de moins de 18 ans, et ils sont considérés comme « pauvres » lorsqu'ils vivent dans des ménages dont le revenu disponible est inférieur à la moitié du revenu médian d'un pays donné. Dans tous les pays, les enfants sont comptés comme membres du ménage au sein duquel ils vivent, partageant les flux de revenus des adultes. Le revenu du ménage englobe le revenu du travail, les prestations sociales et le revenu du capital, après déduction des impôts directs et des cotisations sociales à la charge des ménages.

Le revenu de l'ensemble du ménage est ajusté en fonction de la taille de ce dernier en utilisant une élasticité d'équivalence de 0.5. Les indicateurs de pauvreté des enfants sont plus sensibles que ceux concernant d'autres groupes d'âge à l'utilisation de valeurs différentes de l'élasticité d'équivalence. Comme dans le cas des indicateurs EQ1 et EQ2, les données ont été fournies par des experts nationaux utilisant des définitions communes.

La pauvreté des enfants constitue une préoccupation particulière de l'ensemble des gouvernements et des populations des pays de l'OCDE. Les enfants ne peuvent être tenus responsables de leurs conditions de vie et l'expérience de la pauvreté peut avoir des effets préjudiciables sur leur développement cognitif et leur socialisation. En moyenne, dans les 24 pays de l'OCDE considérés dans le graphique EQ3.1, 12 % environ de l'ensemble des enfants vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2000, ce qui représente une augmentation de 0.75 point par rapport au niveau enregistré au milieu des années 90.

Les taux de pauvreté des enfants sont particulièrement faibles dans les pays nordiques, où ils s'établissent à moins de 4 %. Ils sont légèrement plus élevés, de l'ordre de 7 %, en France, en Suisse et en République tchèque. Les taux de pauvreté des enfants atteignent leurs plus hauts niveaux aux États-Unis, au Mexique et en Turquie, où ils dépassent 20 %, mais aussi en Irlande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et au Royaume-Uni. Au cours de la deuxième moitié des années 90, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande ont enregistré une forte augmentation de la pauvreté des enfants, tandis qu'une baisse généralisée a été observée en Italie et en Suisse.

Les taux de pauvreté des enfants sont en général plus élevés que ceux de l'ensemble de la population, sauf dans les pays nordiques et en Grèce, en France et en Suisse. Les pays qui affichent des taux élevés de pauvreté pour l'ensemble de la population enregistrent également des taux élevés en ce qui concerne les enfants, mais la différence entre les deux est particulièrement importante aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, ce qui donne à penser que des facteurs spécifiques à ces pays accroissent le risque de pauvreté des enfants.

Parmi les divers facteurs qui contribuent à la pauvreté des enfants, deux des plus importants sont les parents isolés et l'inactivité des parents. Dans tous les pays

considérés dans le tableau EQ3.2, la probabilité de passer sous le seuil de pauvreté est plus de trois fois plus élevée dans un ménage comptant un seul parent que dans un ménage comptant deux parents. Même lorsque les parents isolés occupent un emploi, leur taux de pauvreté est supérieur d'un tiers à celui des familles de deux adultes avec enfants au sein desquelles un seul parent travaille.

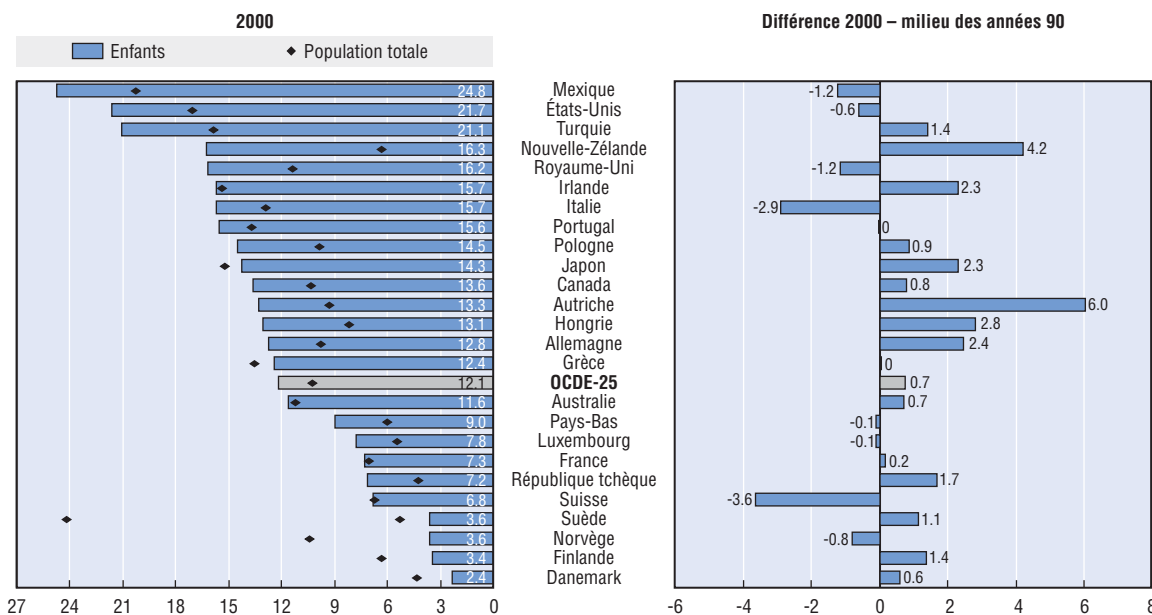
L'exercice d'un emploi réduit la probabilité que les ménages avec enfants se retrouvent en situation de pauvreté (d'environ trois quarts pour les familles où les deux parents travaillent, par rapport à celles où un seul parent travaille). L'emploi des parents influencerait donc de façon déterminante sur la pauvreté des enfants, mais ce n'est pas le seul facteur en jeu. Entre un quart et un tiers des personnes vivant dans des ménages comptant un couple avec enfants et où un seul adulte travaille sont pauvres aux États-Unis, au Mexique et au Portugal, tandis qu'au Japon, au Mexique et en Turquie, c'est le cas de plus d'un dixième des personnes vivant dans des ménages comptant un couple avec enfants et où deux adultes travaillent. Par ailleurs, les taux de pauvreté des ménages avec enfants où aucun adulte ne travaille varient énormément d'un pays à l'autre, de moins de 25 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, à 75 % et plus aux États-Unis, en Irlande, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Portugal, ce qui semble indiquer que, pour les familles, l'accès à des prestations de garantie de revenu, tout comme le niveau de ces dernières, ont aussi leur importance.

Indicateurs d'état de la société : Mères de famille en activité (SS4), Bien-être subjectif (CO1), Naissances chez les adolescentes (CO4).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Minima sociaux (SS6).

EQ3.1. Les taux de pauvreté des enfants sont considérablement plus faibles dans les pays nordiques

Proportion des enfants de 17 ans et moins vivant dans des ménages disposant d'un revenu équivalent inférieur à 50 % du revenu médian, en pourcentages



Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de pauvreté des enfants en 2000. Pour la plupart des pays, « 2000 » correspond aux données de l'année 2000, sauf 1999 pour l'Australie, l'Autriche et la Grèce ; 2001 pour l'Allemagne, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ; et 2002 pour le Mexique, la République tchèque et la Turquie. Pour la plupart des pays, « Milieu des années 90 » correspond aux données de l'année 1995, sauf 1993 pour l'Autriche ; 1994 pour l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, le Japon, le Mexique et la Turquie ; et 1996 pour la Nouvelle-Zélande et la République tchèque.

EQ3.2. Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les familles sans emploi

Taux de pauvreté des enfants et des ménages avec enfants, selon la situation professionnelle des adultes, en pourcentages

Enfants	Ménages avec enfants							
	Parents isolés			Couples				
	Total	Sans emploi	Avec emploi	Total	Sans emploi	Un seul emploi	Deux emplois	
Australie, 1999	11.6	38.4	58.7	11.7	6.8	43.3	5.4	3.3
Autriche, 1999	13.3	30.0	67.6	23.2	10.2	35.6	12.7	8.6
Canada, 2000	13.6	42.1	89.7	27.7	8.5	75.3	22.9	3.5
République tchèque, 2002	7.2	23.2	53.7	5.5	3.5	35.7	3.7	0.6
Danemark, 2000	2.4	7.2	22.2	4.0	1.9	19.0	6.4	0.7
Finlande, 2000	3.4	10.5	25.0	7.2	2.5	25.8	5.4	1.3
France, 2000	7.3	26.6	61.7	9.6	5.1	37.9	6.3	1.6
Allemagne, 2001	12.8	31.4	55.6	18.0	8.1	51.5	6.4	1.9
Grèce, 1999	12.4	19.8	18.8	20.0	10.8	13.4	16.8	4.8
Irlande, 2000	15.7	53.9	88.7	22.1	10.7	74.8	17.4	1.6
Italie, 2000	15.7	24.9	76.8	13.4	14.1	61.1	23.9	1.6
Japon, 2000	14.3	57.3	52.1	57.9	11.4	46.0	12.3	10.6
Luxembourg, 1999	7.8	35.1	66.3	31.4	5.7	20.8	8.5	2.9
Mexique, 2002	24.8	35.0	45.6	32.6	20.7	37.9	26.2	15.4
Pays-Bas, 2000	9.0	30.3	42.8	17.7	5.2	50.7	7.8	1.7
Nouvelle-Zélande, 2001	16.3	47.5	87.6	21.3	8.8	43.3	14.5	4.1
Norvège, 2000	3.6	9.9	24.7	2.8	1.7	38.0	2.8	0.1
Pologne, 2000	14.5	34.7	69.1	13.7	10.2	41.8	14.9	1.9
Portugal, 2000	15.6	32.5	84.8	20.3	12.4	50.6	32.4	4.8
Suède, 2000	3.6	9.3	34.2	5.6	2.0	13.7	8.2	1.1
Suisse, 2001	6.8	2.3	9.6	4.7
Turquie, 2002	21.1	57.7	51.6	65.4	16.8	25.2	17.2	15.7
Royaume-Uni, 2000	16.2	40.7	62.5	20.6	8.7	37.4	17.6	3.6
États-Unis, 2000	21.7	48.9	93.8	40.3	14.5	77.9	30.5	8.3
OCDE-24	12.1	32.5	58.0	20.6	8.7	41.6	13.7	4.3

Note : Taux de pauvreté des personnes vivant dans les ménages avec enfants, avec un chef de ménage en âge de travailler.

Source : Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution de revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documents/travail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/870838735048>

Pour en savoir plus. ■ UNICEF (2000), « A League Table of Child Poverty in Rich Nations », Centre de recherches Innocenti, Florence.
 ■ Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.

Définition et mesure

Une dimension importante du bien-être économique de la population âgée est le revenu dont elle dispose par rapport à celui de la population d'âge actif. Les données utilisées ici sont tirées des enquêtes sur le revenu des ménages et d'autres ensembles de microdonnées qui ont été utilisés précédemment pour décrire la pauvreté et l'inégalité des revenus. Les personnes âgées sont celles qui sont âgées de 65 ans et plus, la population d'âge actif étant formée des personnes âgées de 18 à 64 ans. Le concept de revenu englobe le revenu du travail, le revenu tiré d'une activité indépendante, le revenu du capital et les prestations sociales, après déduction des impôts directs (et des cotisations de sécurité sociale, en cas de poursuite d'une activité professionnelle) à la charge des ménages et des individus. Le revenu du ménage est ajusté selon une échelle d'équivalence en fonction de la taille de ce dernier. Pour les personnes âgées, le taux de pauvreté relative est calculé sur la base d'un seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population.

À noter que le revenu relatif des personnes âgées reflète en partie la situation des ménages dans lesquels elles vivent. Ainsi, les pays (comme le Mexique) qui comptent des proportions relativement importantes de personnes âgées vivant avec leurs enfants d'âge actif afficheront en général, en ce qui les concerne, un revenu relatif plus élevé et un taux de pauvreté plus faible que les pays dans lesquels la majorité des personnes âgées vivent seules. Par ailleurs, le revenu disponible des ménages constitue une variable imparfaite du bien-être économique des personnes âgées, de nature à sous-estimer leurs ressources économiques et à surestimer le risque de pauvreté auquel elles sont exposées, en particulier, dans les pays où le nombre de propriétaires parmi la population âgée est élevée (tel qu'en Australie). Dans tous les pays, les personnes âgées ont moins de frais liés au travail, ont un patrimoine plus élevé, et peuvent avoir accès à des ressources (par exemple couverture médicale et allocations de logement) qui ne sont pas accessibles au reste de la population, et ces facteurs sont plus importants dans certains pays de l'OCDE que dans d'autres, altérant ainsi les comparaisons entre pays.

Dans 23 pays de l'OCDE, le revenu disponible équivalent des personnes âgées est supérieur à 75 % de celui de la population d'âge actif (graphique EQ4.1). Les écarts de revenu relatif d'un pays à l'autre sont importants, l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la France, le Mexique et la Pologne affichant les niveaux les plus élevés (85 % et plus) et l'Australie le niveau le plus bas (60 %). Ces écarts n'ont que peu à voir avec les caractéristiques des différents régimes de retraite. À titre d'exemple, les régimes de retraite privés sont très répandus en Australie et au Canada – qui se situent aux deux extrémités du classement en matière de revenu relatif – ce qui n'est pas le cas dans un pays comme la France – où l'on observe un niveau de revenu élevé pour les personnes âgées. Dispositifs publics et privés confondus, il semble que les régimes de retraite aient réussi à assurer un niveau de vie suffisant à la grande majorité des personnes âgées, même si les revenus provenant du travail jouent également un rôle important dans certains pays (par exemple au Japon).

L'évolution de la situation économique des personnes âgées est également très différente selon les pays. Au cours de la période allant du milieu des années 80 au milieu des années 90, le revenu relatif des personnes âgées s'est amélioré dans une majorité de pays (en particulier en Suède), en raison essentiellement de la maturation des régimes de retraite, mais il a baissé dans d'autres pays (en particulier en Australie, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas). Durant la deuxième moitié des années 90, le revenu relatif des personnes âgées a diminué dans la plupart des pays. Les baisses importantes observées (au Canada, en Pologne et en Suède) sont vraisemblablement imputables à des augmentations du revenu des personnes d'âge actif, et pas nécessairement à une diminution des niveaux de revenu des personnes âgées. Des augmentations sensibles du revenu

relatif des personnes âgées ont été enregistrées par la Grèce et le Mexique (où la tendance à la baisse s'est inversée) et en Allemagne et en Autriche (où une amélioration s'était déjà amorcée).

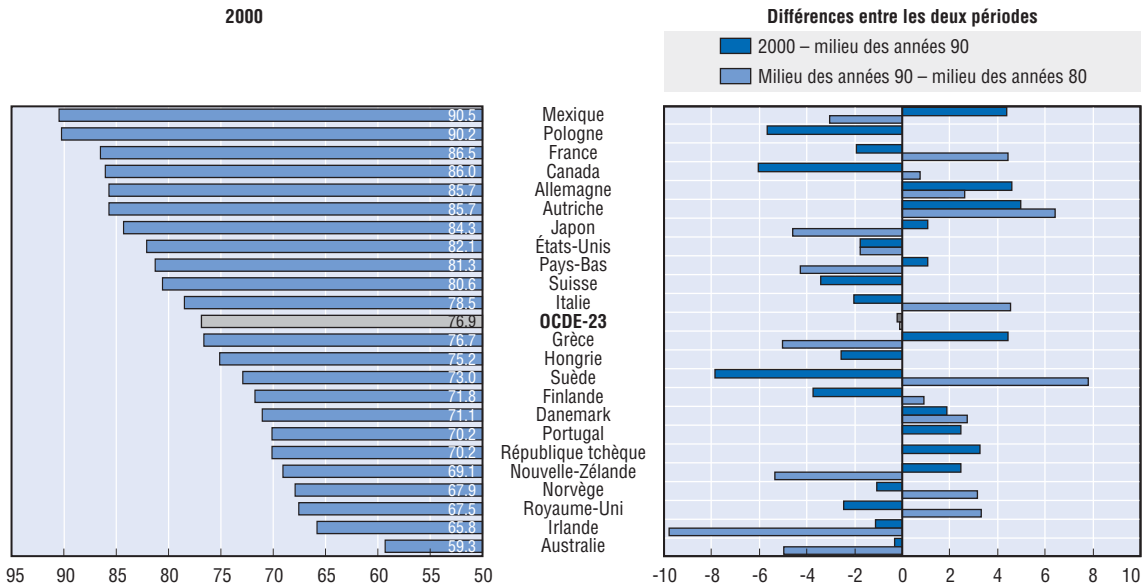
L'évolution du revenu relatif des personnes âgées transparait dans l'évolution de leur taux de pauvreté. Ceux-ci ont été ramenés à de faibles niveaux au cours des dernières décennies dans la plupart des pays de l'OCDE. De l'ordre de 14 % en 2000 dans les 17 pays pour lesquels des données portant sur des périodes prolongées sont disponibles, le taux de pauvreté des personnes âgées a cependant augmenté d'environ 1 point en moyenne au cours de la deuxième moitié des années 90, annulant ainsi l'amélioration enregistrée lors de la décennie précédente. Cette « moyenne » recouvre en fait des situations très diverses, les pays enregistrant une diminution de la pauvreté parmi les pensionnés étant presque aussi nombreux que les pays connaissant une situation inverse. En 2000, la probabilité de connaître une situation de pauvreté relative était plus faible pour les personnes âgées que pour l'ensemble de la population dans environ un tiers des pays examinés (graphique EQ4.2) ; dans tous les pays de l'OCDE, les personnes âgées ont été supplantées par les enfants en tant que groupe d'âges le plus exposé au risque de la pauvreté.

Indicateurs d'état de la société : Âge de départ en retraite (SS8), Pauvreté relative (EQ1), Espérance de vie corrigée en fonction de la santé (HE2), Soins de longue durée (HES).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses sociales privées (EQ6).

EQ4.1. Grande diversité dans les niveaux et les différences de revenu relatif des personnes âgées

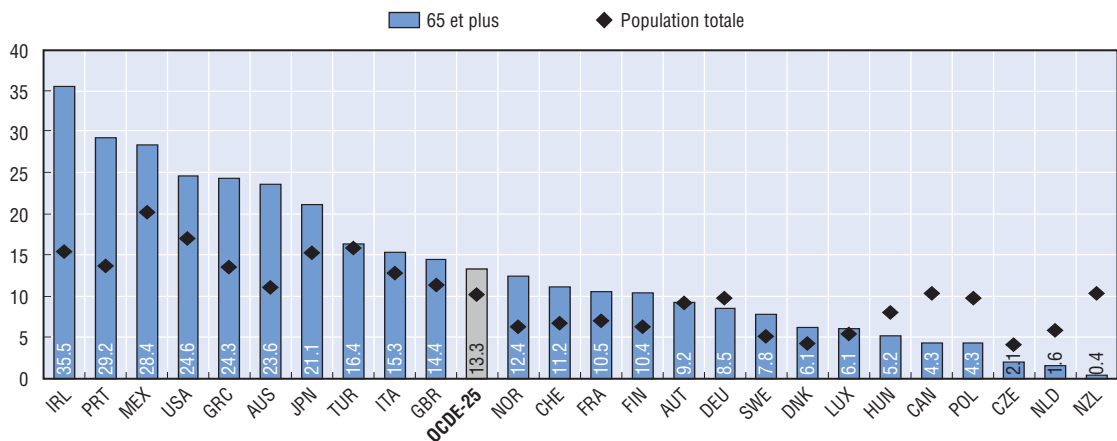
Ratio du revenu disponible équivalent des personnes âgées de 65 et plus par rapport à celui des 18-64 ans, en pourcentage



Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du revenu relatif des personnes âgées en 2000. Pour la plupart des pays, « 2000 » correspond aux données de l'année 2000, sauf 1999 pour l'Australie, l'Autriche et la Grèce ; 2001 pour l'Allemagne, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ; et 2002 pour le Mexique, la République tchèque et Turquie. Pour la plupart des pays, « Milieu des années 90 » correspond aux données de l'année 1995, sauf 1993 pour l'Autriche ; 1994 pour l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, le Japon, le Mexique et la Turquie ; et 1996 pour la Nouvelle-Zélande et la République tchèque. « Milieu des années 80 » correspond aux données de l'année 1983 pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark et la Suède ; 1984 pour l'Australie, la France, l'Italie et le Mexique ; 1985 pour le Canada, l'Espagne, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; 1986 pour la Finlande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Norvège ; 1987 pour l'Irlande et la Turquie ; 1988 pour la Grèce ; et 1989 pour les États-Unis. Les données de l'Allemagne se réfèrent aux länder de l'Ouest seulement. Pour le Canada et la Suède, les différences pour la période entre milieu des années 90 et milieu des années 80 sont calculées à partir des enquêtes différentes de celles utilisées pour la période la plus récente.

EQ4.2. Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de la population totale dans un tiers des pays de l'OCDE

Taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus et de la population totale, en pourcentages, 2000



Note : Le taux de pauvreté est mesuré par le pourcentage de la population totale disposant un revenu disponible équivalent inférieur à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population. Les pays sont classés par ordre décroissant des taux de pauvreté des personnes âgées en 2000. Les données de l'Allemagne se réfèrent uniquement aux länder de l'Ouest.

Source : Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution de revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/012230064825>

Pour en savoir plus. ■ OCDE (2001), *Viellissement et revenus : Les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris. ■ Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.

Définition et mesure

On désigne sous le nom de protection sociale les prestations et contributions financières accordées par des institutions aussi bien publiques que privées aux ménages lorsque surviennent des événements affectant leur bien-être. Une grande partie de cette aide implique des dépenses sociales, lesquelles correspondent à des prestations monétaires et à des prestations directes « en nature » sous forme de biens et de services. Pour être prises en compte dans les dépenses sociales, les prestations doivent viser un ou plusieurs objectifs sociaux. Elles peuvent être ciblées sur les ménages à bas revenu mais aussi sur les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, malades ou au chômage. Les programmes régissant les prestations sociales soit impliquent une redistribution des ressources entre les ménages, soit ont un caractère contributif.

Les dépenses sociales sont considérées comme publiques lorsque les pouvoirs publics (à savoir l'administration centrale, fédérale et locale, y compris les organismes de sécurité sociale) gèrent les flux financiers y afférents. Par exemple, les prestations d'assurance-maladie financées par les cotisations obligatoires des employeurs et des salariés à une caisse d'assurance-maladie sont considérées comme « publiques », alors que la couverture médicale proposée par un employeur à ses salariés est considérée comme « privée ». Aux fins des comparaisons internationales, l'indicateur d'aide sociale le plus couramment utilisé est le montant brut (avant déduction des impôts directs et indirects prélevés sur ces prestations et avant prise en compte des dépenses fiscales à caractère social) des dépenses sociales publiques rapporté au PIB. Il existe toutefois des problèmes de mesure en ce qui concerne les dépenses effectuées à des niveaux décentralisés de l'administration qui, dans certains pays, peuvent être sous-estimées.

En 2001, dans 30 pays de l'OCDE, les dépenses sociales publiques brutes ont représenté 21 % du PIB en moyenne (graphique EQ5.1), les dépenses liées aux prestations monétaires étant deux fois plus importantes que celles qui se rapportaient à des services en nature. Les niveaux de dépenses brutes sont très variables d'un pays à l'autre, allant d'environ 29 % au Danemark et en Suède, à 6 % seulement en Corée.

En termes de catégories fonctionnelles, les trois postes les plus importants sont les pensions (y compris des dépenses pour personnes âgées et survivants, 8 % du PIB en moyenne), les dépenses de santé (6 %) et les transferts de revenus à la population d'âge actif (5 %). Au sein de cette dernière catégorie, les dépenses publiques ciblées sur les familles avec enfants et les personnes handicapées représentent dans chaque cas près de 2 % du PIB. Les dépenses relatives aux pensions de retraite et pensions de réversion, sont égales à plus de 12 % du PIB en Autriche, en Grèce, en Italie et en Suisse et à moins de 5 % en Australie, en Corée, en Islande, en Irlande, en Norvège et en Nouvelle-Zélande. Ce n'est que dans les pays nordiques que les dépenses publiques brutes liées aux services sociaux dépassent 5 % du PIB, le rôle de l'État dans la fourniture de services aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles y étant le plus développé.

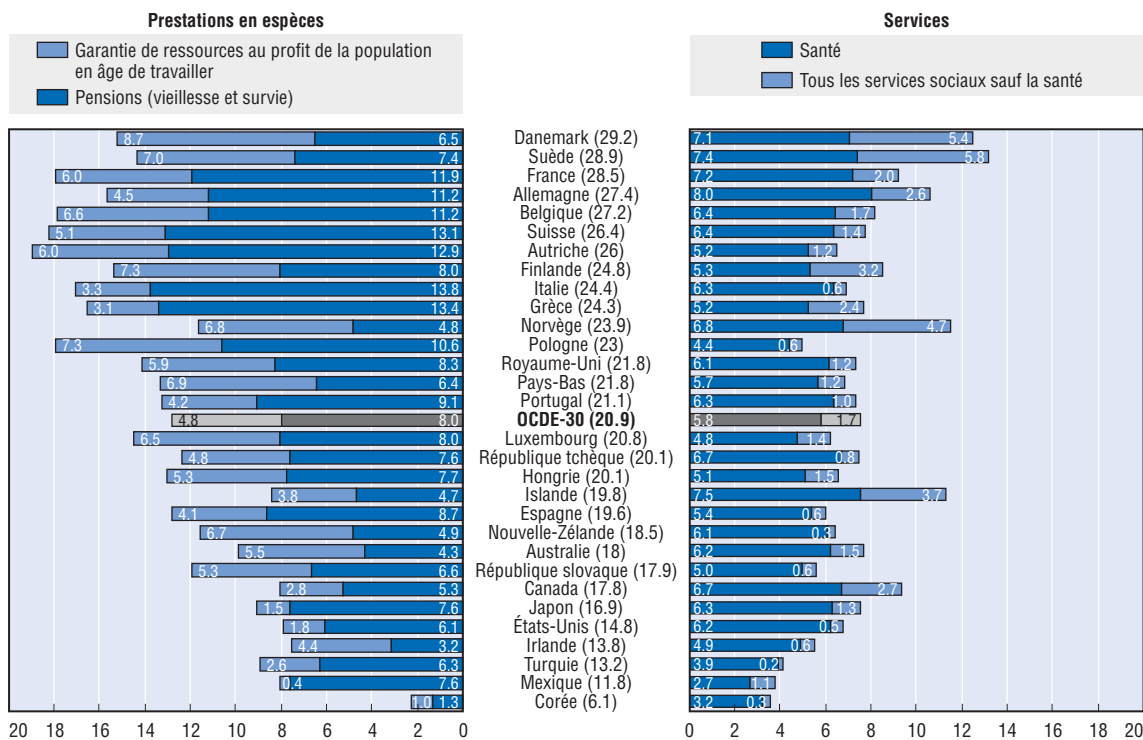
L'évolution dans le temps des dépenses sociales publiques brutes est également significative (graphique EQ5.2). Après avoir presque doublé entre 1960 et 1980, elles ont continué de progresser, mais à un rythme moins soutenu, la moyenne de l'OCDE atteignant un maximum de 23 % en 1993. Elles ont diminué depuis – en moyenne – leur recul total s'élevant à 1½ point du PIB en 2001 et étant entièrement imputable à la baisse des dépenses dans les domaines autres que la santé. En Finlande, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède, le montant des dépenses sociales publiques brutes a diminué de plus de 6 points du PIB par rapport aux niveaux maximums atteints, mais a continué à augmenter en Grèce, en Islande, au Japon, au Portugal, en Suisse et en Turquie.

Indicateurs d'état de la société : Chômage (SS2), Mères de famille en activité (SS4), Pauvreté relative (EQ1), Pauvreté des enfants (EQ4).

Indicateurs de réponses de la société : Prestations de non-emploi (SS5), Minima sociaux (SS6), Dépenses sociales totales (EQ7), Dépenses de santé totales (HE4).

EQ5.1. Les dépenses sociales publiques représentent près d'un cinquième du PIB en moyenne

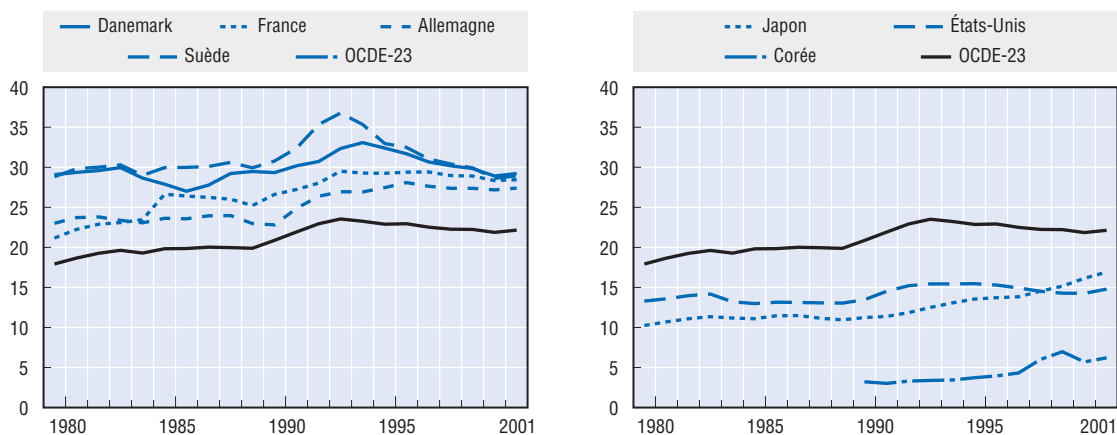
Dépenses sociales publiques brutes par grand domaine, en pourcentage du PIB, 2001



Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du total de leurs dépenses publiques en pourcentage du PIB. Les programmes actifs du marché du travail (PAMT) ne peuvent être différenciés entre espèces et services ; ils sont toutefois inclus dans les dépenses totales entre parenthèses.

EQ5.2. Légère baisse des dépenses sociales publiques depuis 1993

Dépenses sociales publiques brutes dans un certain nombre de pays de l'OCDE, en pourcentage du PIB, 1980 à 2001



Source : OCDE (2004), Base de données des dépenses sociales 1980-2001, OCDE, Paris (disponible sur www.oecd.org/els/social/dépenses).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/201783321326>

Pour en savoir plus. ■ Adema, W. (2001), « Net Social Expenditure, 2nd Edition », Politique du marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 52, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Définition et mesure

Les ménages peuvent recevoir des prestations sociales non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé – celui-ci regroupant l'ensemble des flux financiers qui ne relèvent pas des administrations publiques. Sont exclus de ces flux les transferts directs entre personnes (par exemple les cadeaux). Les dépenses sociales privées brutes correspondent à l'ensemble des programmes à vocation sociale qui comportent un élément de redistribution. Le caractère redistributif des prestations sociales privées peut être lié à la législation régissant les prestations (prestations sociales privées obligatoires), aux clauses de conventions collectives ou aux avantages financiers accordés par les pouvoirs publics en faveur de contrats souscrits à titre individuel et volontaire ou de régimes de prestations d'employeurs. Les flux de dépenses privées présentés ici sont bruts (à savoir avant déduction des impôts prélevés sur ces flux et avant prise en compte des dépenses fiscales).

La mesure des dépenses sociales privées pose davantage de problèmes que celle des dépenses publiques. En effet, même si l'État a défini une réglementation concernant les prestations, les prestataires ne sont pas tenus, dans de nombreux cas, de rendre compte des dépenses correspondantes aux organismes publics. Lorsqu'on manque d'informations directes sur ces flux de dépenses, il faut avoir recours à des mesures indirectes. Ainsi, les statistiques sur les prestations de maladie obligatoires versées par les employeurs prises en compte ici sont souvent établies à partir d'informations sur les salaires et le nombre de journées de travail perdues par suite de maladie. Les flux de dépenses privées ne sont pas totalement couverts. Par exemple, dans le cas des prestations de santé privées, les estimations actuelles ne tiennent pas compte de la participation individuelle aux coûts prévue par la réglementation.

La place occupée par les prestations privées dans les systèmes de protection sociale est très variable selon les pays. Les dépenses sociales privées brutes sont supérieures à 10 % du PIB aux États-Unis, alors qu'elles sont négligeables ou inexistantes dans près d'un tiers des pays considérés dans le tableau EQ6.2. Les pays ont couramment recours à la protection privée en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles (par exemple l'Australie), l'assurance-maladie (Allemagne) et l'assurance-vieillesse, moyennant soit une affiliation obligatoire à des régimes d'entreprises (Royaume-Uni) soit la mise en place de plans d'épargne-retraite individuels assortis d'avantages fiscaux (États-Unis). En moyenne, environ ¾ de l'ensemble des dépenses sociales privées se présentent sous la forme de dépenses volontaires, les autres ayant un caractère obligatoire.

Le rôle des prestations sociales privées s'est accru au cours des dernières années dans certains pays de l'OCDE, en particulier aux États-Unis et aux Pays-Bas (graphique EQ6.1). Divers facteurs expliquent cette tendance. L'arrivée à maturité des régimes de retraite privée est en grande partie responsable de la tendance à la hausse des dépenses sociales privées, en particulier au Canada. La réduction, depuis les années 80, du degré de générosité des prestations sociales publiques liées à l'emploi (garantie de ressources en cas de maladie et d'invalidité) a également favorisé la croissance

des prestations privées, celles-ci étant destinées à compléter les prestations publiques. Au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, le législateur a étendu, au cours de la première partie des années 90, la responsabilité des employeurs au niveau de la couverture maladie.

Aux États-Unis, l'augmentation des dépenses de santé enregistrée depuis les années 80 a contribué à l'évolution à la hausse des dépenses sociales privées, mais la diminution de la proportion d'employeurs offrant une couverture médicale à leurs salariés (et des taux de prestations plus faibles) a en partie neutralisé cette hausse au cours de la première moitié des années 90.

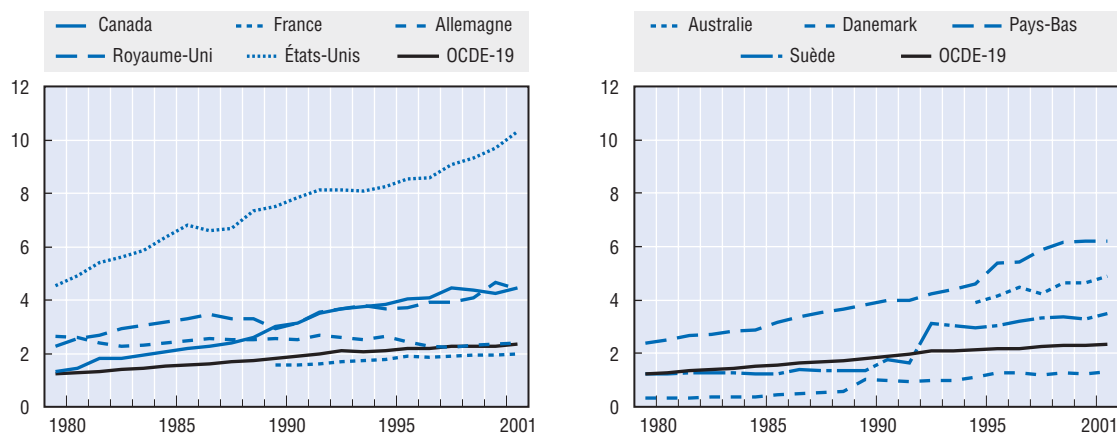
Les régimes de retraite par capitalisation se développant et arrivant à maturité, l'importance des prestations sociales privées devrait s'accroître à l'avenir dans la plupart des pays de l'OCDE.

Indicateurs de l'état de la société : Emploi (SS1), Inégalité des revenus (EQ2).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses sociales totales (EQ7), Dépenses de santé totales (HE).

EQ6.1. Les dépenses sociales privées brutes ont augmenté

Dépenses sociales privées obligatoires et volontaires, en pourcentage du PIB, 1980 à 2001



EQ6.2. Composition des dépenses sociales privées

Dépenses sociales privées totales, obligatoires et volontaires¹, en pourcentage du PIB, 2001

	Privées obligatoires					Privées volontaires ¹					Total dépenses privées	Part des dépenses privées dans les dépenses totales (publiques + privées)
	Total	Vieillesse	Incapacité	Santé	Autres	Total	Vieillesse	Incapacité	Santé	Autres		
Australie	0.9	-	0.9	-	-	4.0	3.3	-	0.7	0.0	4.9	21.4
Autriche	0.9	-	0.9	-	-	0.7	0.1	-	0.6	-	1.6	5.7
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	-	-	-	-	-	4.5	3.4	-	1.1	0.0	4.5	19.7
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	0.3	-	0.3	-	-	1.0	0.9	-	0.1	-	1.3	4.3
Finlande	0.1	0.1	0.0	-	0.0	1.0	0.1	0.7	0.2	0.0	1.2	4.5
France	-	-	-	-	-	2.0	0.2	0.3	1.2	0.3	2.0	6.5
Allemagne	1.4	-	1.3	-	0.1	1.0	0.6	0.1	0.3	0.0	2.4	8.1
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-	0.0	-	-	0.0	-	0.0	0.1
Islande	1.4	-	1.4	-	-	-	-	-	0.0	-	1.4	6.7
Irlande	-	-	-	-	-	0.4	-	-	0.4	-	0.4	3.1
Italie	1.4	-	-	-	1.4	0.1	-	-	0.1	-	1.5	5.7
Japon	0.6	0.6	-	-	0.0	0.0	0.0	-	0.0	-	0.6	3.3
Corée	2.6	0.0	0.1	-	2.4	1.9	-	-	-	1.9	4.4	42.0
Luxembourg	-	-	-	-	-	0.1	-	-	0.1	-	0.1	0.5
Mexique	-	-	-	-	-	0.2	-	-	0.2	-	0.2	1.4
Pays-Bas	0.7	-	0.7	-	-	5.5	3.0	0.4	1.4	0.8	6.2	21.6
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-	0.5	-	-	0.5	-	0.5	2.6
Norvège	1.3	-	1.3	-	-	0.8	0.6	0.2	-	0.0	2.1	8.1
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	0.4	-	0.4	-	-	0.3	0.2	0.0	0.0	0.1	0.8	3.4
Rép. slovaque	0.3	0.2	0.1	-	0.0	0.1	-	-	0.1	-	0.4	2.0
Espagne	-	-	-	-	-	0.3	-	-	0.3	-	0.3	1.5
Suède	0.6	-	0.6	-	-	2.9	2.1	0.4	0.1	0.3	3.5	10.8
Suisse	0.6	-	0.5	-	0.1	1.2	0.0	0.0	1.1	0.0	1.9	6.6
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	0.5	0.5	0.1	-	-	3.9	2.5	0.7	0.3	0.4	4.4	16.9
États-Unis	0.4	-	0.2	0.2	0.0	9.9	4.7	0.2	5.0	0.0	10.3	41.1
OCDE-30	0.5	0.0	0.3	0.0	0.1	1.4	0.7	0.1	0.5	0.1	1.9	8.2

- Aucun programme. 0.0 : Au moins un programme existe, mais il représente moins de 0.1 % du PIB.

1. Estimations.

Source : Estimations faites à partir de Adema, W. et M. Ladaïque (2005), « Dépenses sociales totales nettes », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/604524650168>

Pour en savoir plus. ■ Martin, J.P. et M. Pearson (2005), « Should We Extend the Role of Private Social Expenditure? », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Définition et mesure

Pour avoir une vue complète du montant des ressources que chaque pays de l'OCDE consacre à la poursuite d'objectifs sociaux, il y a lieu de tenir compte des dépenses aussi bien publiques que privées et de la mesure dans laquelle le régime fiscal influe sur le niveau effectif de protection assurée. Pour évaluer l'incidence de la fiscalité sur les dépenses sociales brutes (avant impôts), il faut prendre en compte ce que l'État « récupère » sur les transferts sociaux par le biais de la fiscalité directe sur le revenu tiré des prestations et de la fiscalité indirecte sur les biens et services consommés par les bénéficiaires des prestations. L'État peut aussi poursuivre des objectifs sociaux en accordant des avantages fiscaux à caractère social (déduction pour enfant à charge par exemple). Du point de vue de la collectivité, les dépenses sociales « nettes » (c'est-à-dire après impôts), à la fois publiques et privées, sont un meilleur indicateur des ressources affectées à la poursuite d'objectifs sociaux. Du point de vue des individus, les « dépenses sociales nettes » reflètent la part de la production intérieure à laquelle les bénéficiaires de prestations peuvent prétendre.

Pour mesurer l'impact de la fiscalité sur les dépenses sociales, il faut généralement procéder à des estimations sur la base de séries de microdonnées et de modèles de microsimulation, faute d'avoir accès, dans de nombreux cas, à des données administratives. De même, les données sur les dépenses sociales privées n'étant pas toujours centralisées, les informations correspondantes sont de qualité inférieure à celles des données sur les dépenses sociales publiques brutes. Enfin, des ajustements étant nécessaires pour tenir compte de la fiscalité indirecte, les dépenses sociales nettes sont rapportées au PIB au coût des facteurs plutôt qu'au PIB au prix du marché.

Le tableau EQ7.1 illustre l'incidence des impôts et des dépenses fiscales sur les dépenses sociales brutes dans certains pays de l'OCDE en 2001. Trois remarques s'imposent. Premièrement, c'est au Danemark et en Suède que la part des dépenses sociales brutes « récupérée » par le biais des impôts directs sur les prestations est la plus élevée, environ 13 % des transferts monétaires retournant dans les coffres de l'État sous forme d'impôt sur le revenu et de prélèvements sur les salaires. Deuxièmement, la part des dépenses publiques brutes récupérée par le biais de la fiscalité indirecte est en général plus importante dans les pays européens que dans les pays non européens de l'OCDE. Troisièmement, les pays où les prélèvements directs sur les transferts sociaux sont limités – Allemagne, Canada, et États-Unis – ont plus largement recours aux allègements fiscaux en faveur des dépenses autres que les pensions. Faute de disposer de toutes les données nécessaires et en raison de problèmes théoriques posés par leur mesure, les allègements fiscaux applicables aux pensions de retraite – connus uniquement pour quelques pays – sont indiqués sur le tableau EQ7.1 pour mémoire.

En général, les sommes récupérées par l'État via l'imposition des dépenses sociales publiques sont supérieures à la valeur des avantages fiscaux accordés à des fins sociales. Les seuls pays qui font exception à cette règle sont le Mexique et les États-Unis (où les dépenses sociales publiques nettes sont supérieures aux dépenses brutes) et la Corée (où les deux agrégats de dépenses sont égaux).

Dans 18 pays de l'OCDE, les dépenses sociales totales nettes ont représenté en 2001 un peu plus de 22 % du PIB en moyenne, leur pourcentage variant de 30 % en Allemagne à moins de 12 % en Corée. Lorsqu'on tient compte des prestations sociales privées et des effets des systèmes fiscaux, l'écart entre les ratios dépenses sociales/PIB entre les pays diminue considérablement. En fait, la part de la production intérieure à laquelle les bénéficiaires de prestations sociales peuvent prétendre (telle que mesurée par les dépenses sociales nettes totales) est comparable en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Norvège, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (graphique EQ7.2). Cependant, ce n'est pas parce que la taille des dépenses sociales nettes sera comparable entre les pays que le degré de redistribution obtenu par le biais des systèmes d'imposition-prestations sera également comparable, ni que l'incidence de ces systèmes sur l'économie sera la même.

Indicateurs d'État de la société : Pauvreté relative (EQ1), Inégalité des revenus (EQ2).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses sociales privées (EQ6), Dépenses de santé totales (HE4).

EQ7.1. Des dépenses sociales publiques brutes aux dépenses nettes

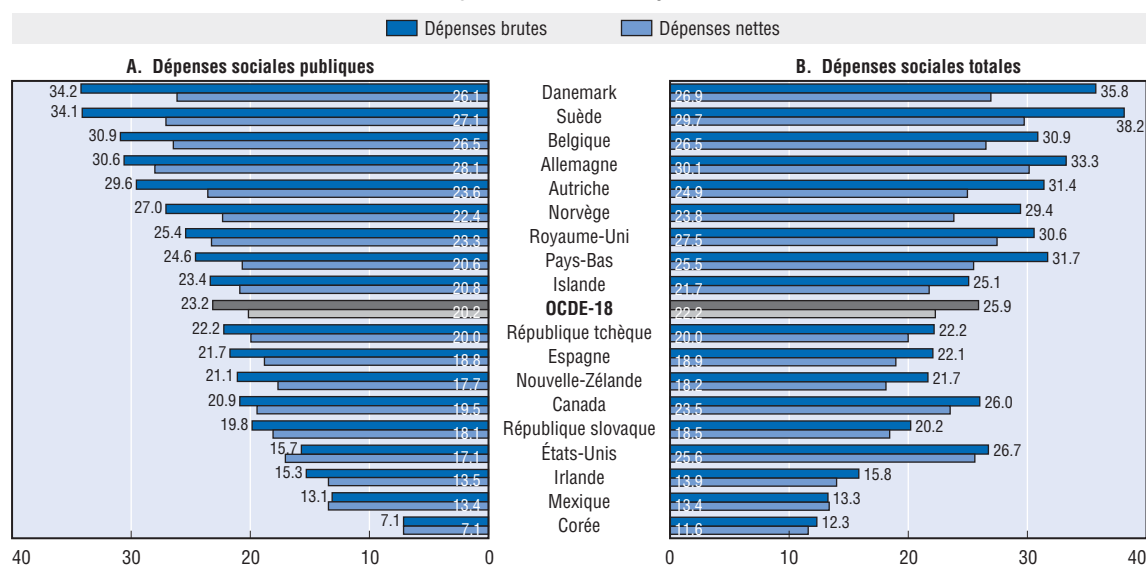
Pourcentage du PIB au coût des facteurs, 2001

	Autriche	Belgique	Canada	République tchèque	Danemark	Allemagne	Islande	Irlande	Corée	Mexique	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	République slovaque	Espagne	Suède	Royaume-Uni	États-Unis
Dépenses sociales publiques brutes	29.6	30.9	20.4	22.2	34.2	30.6	23.4	15.3	7.1	13.1	24.6	21.1	27.0	19.8	21.7	34.1	25.4	15.7
– Impôts directs et cotisations sociales prélevées sur les transferts	2.9	2.2	0.7	0.0	4.6	1.6	0.7	0.3	0.0	–	2.6	1.7	2.1	–	1.2	4.3	0.3	0.6
– Impôts indirects sur les biens et services consommés par les bénéficiaires de prestations sociales en espèces	3.1	2.8	1.0	2.2	4.0	2.3	1.9	1.8	0.4	1.0	2.4	1.9	2.8	2.1	1.8	2.9	2.2	0.4
+ Allègements fiscaux à caractère social (sauf pensions)	0.0	0.5	0.2	2.2	0.0	1.3	–	0.2	0.4	1.3	0.8	0.1	–	0.4	0.0	–	0.4	2.3
= Dépenses sociales publiques nettes	23.5	26.4	19.0	22.1	25.7	27.9	20.8	13.5	7.1	13.4	20.4	17.6	22.2	18.1	18.7	26.8	23.3	17.1
<i>Pour mémoire</i> : Allègements fiscaux à caractère social applicables aux pensions	0.1	0.3	1.7	0.2	..	0.9	1.1	2.5	..	0.1	..	0.0	0.2	0.1	0.2	..	1.5	1.2

.. Données non disponibles. – Zéro.

EQ7.2. Des dépenses sociales publiques aux dépenses totales

Pourcentage du PIB au coût des facteurs, 2001



Source : Estimations faites à partir de Adema, W. et M. Ladaïque (2005), « Dépenses sociales totales nettes », Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/315045047212>

Pour en savoir plus. ■ Adema, W. (2001), « Net Social Expenditure, 2nd Edition », Politique du marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 52, OCDE, Paris (www.oecd.org/els/documentsdetravail).

Définition et mesure

Le taux de remplacement des pensions de vieillesse donne une indication de la mesure dans laquelle un régime de retraite assure, pendant la retraite, un revenu destiné à remplacer le salaire ayant constitué la principale source de revenu avant la retraite. L'indicateur présenté ici correspond à la prestation à laquelle pourrait prétendre un travailleur célibataire entré sur le marché du travail à l'âge de 20 ans, après avoir effectué une carrière complète dans le secteur privé. Il incorpore tous les éléments obligatoires du système de retraite, tant publics que privés, à l'exclusion, cependant, des systèmes de pensions volontaires qui sont importants dans certains pays. Il vise à montrer l'évolution à long terme du régime de retraite et tient compte de tous les changements qui auront été apportés par le législateur aux règles et paramètres applicables ; on suppose donc que ces changements seront effectivement en place au moment de la retraite. Les paramètres pris en compte sont ceux qui étaient appliqués en 2002. Une série uniforme d'hypothèses économiques sont utilisées pour chaque pays.

Le taux de remplacement est défini comme étant le montant des droits à pensions rapporté au montant du dernier revenu d'activité. Il est calculé pour l'éventail complet des salaires, soit pour des salaires allant de 0.3 à 2.5 du montant du salaire moyen. Les indicateurs des taux de remplacement escomptés des pensions de retraite sont présentés à la fois en valeur brute (c'est-à-dire avant impôts) et en valeur nette (c'est-à-dire en tenant compte des impôts et cotisations de sécurité sociale versés sur les salaires et sur les pensions).

Le graphique EQ8.1 montre le profil des taux de remplacement bruts des pensions de retraite par rapport aux salaires dans dix pays. Les pays ont été choisis de manière à ce que la totalité des régimes de retraite en place dans la zone OCDE soient représentés. En Australie, au Danemark et au Royaume-Uni, le régime de retraite assure des prestations uniformes, quels qu'aient été les gains antérieurs. Le taux de remplacement diminue donc plus les gains sont élevés. Dans ces pays, les dispositifs publics sont totalement ou en grande partie assujettis à des critères de ressources (des prestations plus importantes étant versées aux pensionnés disposant de faibles ressources) ou forfaitaires (des prestations uniformes étant versées à tous pour chaque année de cotisation ou de résidence).

À l'opposé, la Finlande, l'Italie et les Pays-Bas assurent des taux de remplacement très voisins pour tous les niveaux de salaire antérieurs, et la courbe du taux de remplacement devient donc plate au-delà de 50 % du salaire moyen. Les prestations sont fortement liées aux salaires antérieurs. D'autres pays sont dans une situation intermédiaire. La France et l'Allemagne sont considérées comme des pays ayant une forte tradition de protection sociale. Cependant, du fait des plafonnements mis en place dans le régime public (fixés à environ 125 et 150 % du salaire moyen respectivement), auxquels s'ajoute en France une pension généreuse, les taux de remplacement diminuent au-delà d'un certain niveau de salaire, à la différence de ce qui se produit dans les trois autres pays représentés dans la partie droite du graphique.

Aux États-Unis, le régime de retraite public a un caractère fortement redistributif. Au niveau de 50 % du salaire moyen, le taux brut de remplacement est supérieur à 50 %, et passe ensuite à 40 % pour un salaire moyen et à 30 % pour un salaire équivalant à deux fois le salaire moyen. Le Japon a un régime de retraite public à deux niveaux, composé d'un élément forfaitaire et d'un élément assis sur

les salaires antérieurs. Le profil du taux de remplacement est semblable à celui des États-Unis.

Pour les retraités, ce qui importe est le taux de remplacement net car c'est lui qui détermine leur niveau de vie pendant la retraite par rapport à celui qu'ils avaient lorsqu'ils travaillaient (graphique EQ8.2). Lorsqu'on fait la moyenne des pays de l'OCDE, les taux de remplacement nets correspondant au salaire moyen sont de 22 % supérieurs aux taux de remplacement bruts. Les taux nets sont sensiblement plus élevés que les taux bruts en Allemagne, en Belgique et en France. L'effet des impôts et des cotisations sur les bas revenus est plus limité étant donné que les impôts et cotisations versés par les intéressés sur leurs salaires sont moins élevés que ceux perçus au titre de salaires moyens. Pour les bas salaires, l'écart entre les taux de remplacement nets et bruts est en moyenne de 17 %.

À un niveau de salaires moyens, le taux de remplacement net moyen est de 69 % dans les pays de l'OCDE, où l'on observe néanmoins de fortes variations. Ainsi, en Irlande et en Nouvelle-Zélande (où il n'existe que des régimes de base) le taux de remplacement s'établit à 40 % ou moins, alors qu'au Luxembourg et en Turquie, le montant des droits à pension est supérieur à celui du salaire antérieur. Les taux de remplacement nets pour les bas salaires sont beaucoup plus uniformes que pour les hauts salaires.

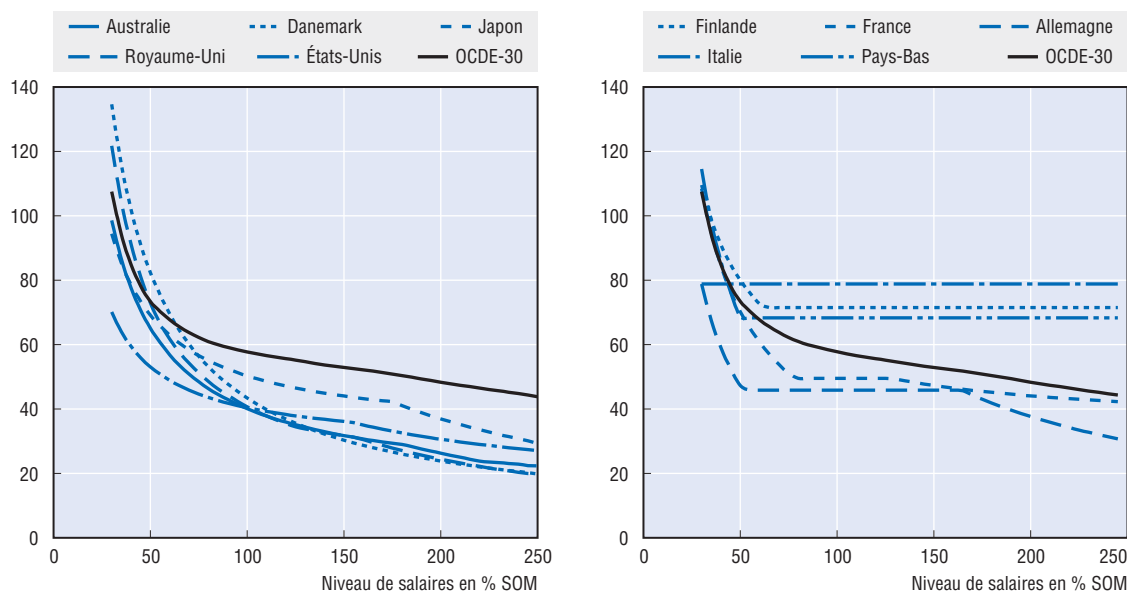
Indicateurs d'état de la société : Âge de départ en retraite (SS8), Revenu des personnes âgées (EQ4), Espérance de vie corrigée en fonction de la santé (HE2).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Promesse de pension (EQ9).

EQ8. TAUX DE REMPLACEMENT DES PENSIONS DE VIEILLESSE

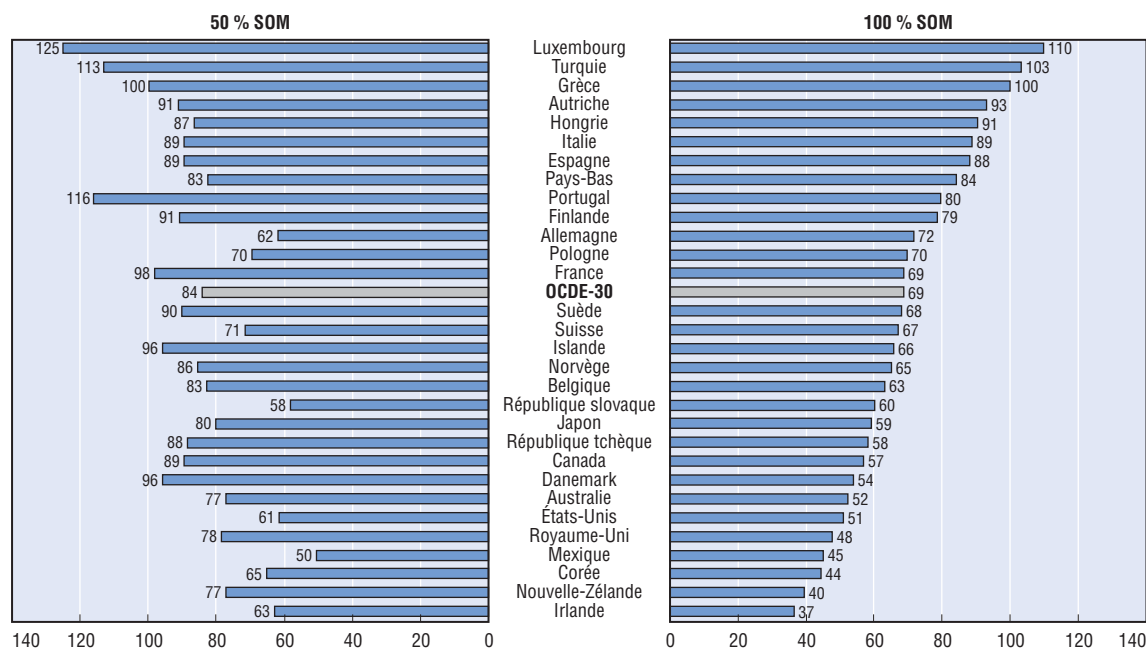
EQ8.1. La générosité des programmes de retraite varie selon les pays de l'OCDE

Taux de remplacement bruts par niveau de salaire, programmes de pensions obligatoires, en pourcentage du salaire brut de l'emploi précédent, hommes



EQ8.2. À niveau de salaire moyen, le taux de remplacement net moyen pour les pays de l'OCDE est de 69 %

Taux de remplacement net par niveau de salaire, programmes de retraite obligatoires, en pourcentage du salaire net de l'emploi précédent, hommes



SOM : Salaire de l'ouvrier moyen.

Source : OCDE (2005), *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*, à paraître, OCDE, Paris (voir aussi www.oecd.org/els/social/vieillessement).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/166222727007>

Pour en savoir plus. ■ OCDE (2000), *Des réformes pour une société vieillissante*, OCDE, Paris. ■ OCDE (2001), *Vieillesse et revenus : Les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris. ■ OCDE (2005), *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*, à paraître, OCDE, Paris.

Définition et mesure

Les taux de remplacement tels que les montrent les graphiques relatifs à l'indicateur EQ8 donnent un aperçu de la valeur des droits à pension au moment du départ en retraite. Mais si l'on veut obtenir une image complète de cette valeur à l'échelon individuel et connaître le coût des transferts de ressources aux personnes âgées, il convient de prendre en compte trois autres facteurs. Premièrement, l'âge d'ouverture des droits à pension diffère selon les pays, parfois même selon le sexe. Deuxièmement, l'espérance de vie varie, là encore suivant les pays et le sexe. Ces deux facteurs influent sur la durée prévisionnelle de la retraite et, partant, sur la période pendant laquelle la pension sera servie. Enfin, la politique d'ajustement des pensions versées varie aussi d'un pays à l'autre. L'indexation peut se faire par référence aux prix, aux rémunérations moyennes ou à une combinaison des deux. En cas de hausse des salaires réels, il devient plus coûteux d'indexer les prestations sur le revenu que sur les prix.

La promesse de pension se définit comme la valeur courante nette des prestations au moment du départ en retraite. Cette valeur dépend du taux de remplacement mais aussi du mode d'indexation, de l'âge de départ en retraite ainsi que des taux de mortalité par âge spécifiques au pays considéré. Pour les calculs, on utilise les mêmes modèles que ceux servant à calculer les taux de remplacement des retraites : la modélisation s'effectue sur la base des règles régissant les régimes de retraite obligatoires (privés et publics) des travailleurs du secteur privé pour l'année 2002.

Les gouvernements des pays peuvent d'autant plus facilement promettre un taux de remplacement des retraites élevé que la prestation est servie sur une période plus courte, notamment si l'âge d'ouverture des droits à pension est plus tardif. La valeur d'une pension indexée sur les prix versée à partir de 60 ans est près de 20 % supérieure à celle d'une pension du même montant servie à partir de 65 ans. Par ailleurs, plus l'espérance de vie au moment du départ en retraite est courte, plus le taux prévisionnel de remplacement est élevé. Dans les projections, il est considéré que les ressortissants des pays pauvres de l'OCDE afficheront une espérance de vie plus brève que leurs homologues des économies riches. En Hongrie, au Mexique, en Pologne, en République slovaque et en Turquie, l'espérance de vie totale à 65 ans est inférieure d'un an et demi à trois ans à la moyenne OCDE. En Turquie, par exemple, le paiement d'un certain montant de pension à partir de 65 ans coûterait 15 % de moins si l'on retenait les taux moyens de mortalité de la zone OCDE. En Islande, au Japon et en Suisse, l'espérance de vie est nettement supérieure à la moyenne OCDE. Le coût d'une retraite prise à 65 ans au Japon est de 12 % supérieur à la moyenne OCDE car l'espérance de vie y est plus longue.

Le Luxembourg est le pays dans lequel le patrimoine-retraite est le plus élevé pour un travailleur à revenus

moyens (graphique EQ9.1). Ce patrimoine représente 20 fois le revenu moyen des hommes tous secteurs économiques confondus, et près de 25 fois celui des femmes. Sachant que, dans ce pays, le revenu moyen est supérieur à 31 000 euros, le patrimoine-retraite d'un travailleur à revenu moyen est d'environ 470 000 euros pour un homme et de 600 000 euros pour une femme.

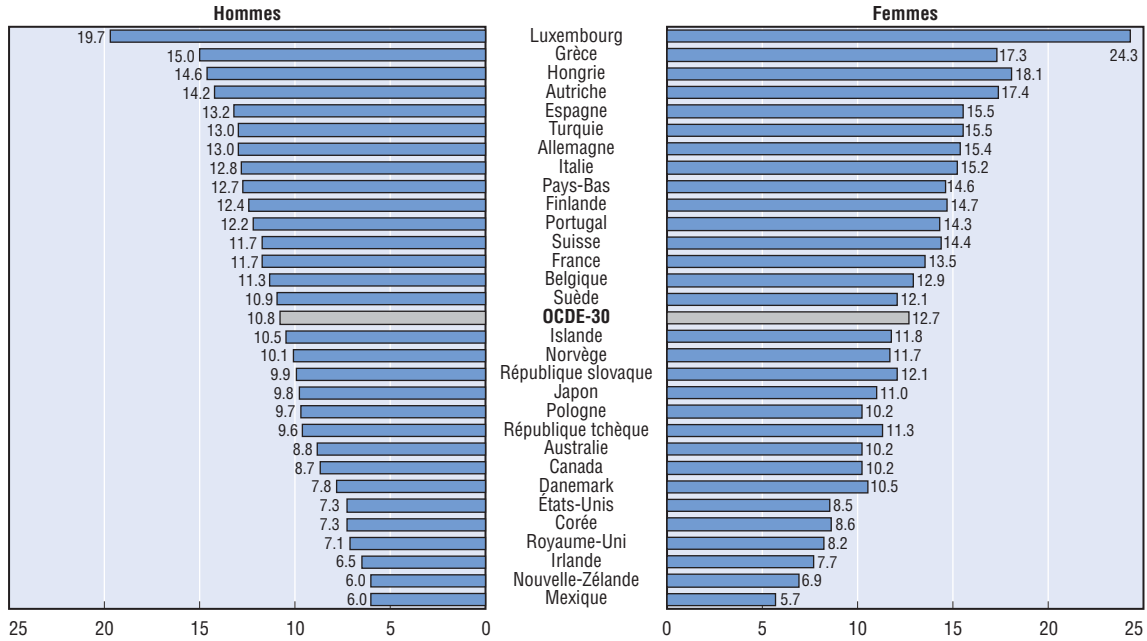
Les effets des différences d'âge normal de départ en retraite sont tout aussi évidents. En France, par exemple, le taux de remplacement brut est nettement inférieur à la moyenne OCDE mais le patrimoine-retraite constitué est supérieur à la moyenne parce que la retraite y est prise plus tôt (à 60 ans) et l'espérance de vie y est plus longue.

Indicateurs de l'état de la société : Âge de départ en retraite (SS8), Pauvreté relative (EQ1), Revenu des personnes âgées (EQ4), Espérance de vie corrigée de l'état de santé (HE 2).

Indicateurs de réponses de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Taux de remplacement des pensions de vieillesse (EQ8).

EQ9.1. Le patrimoine-retraite diffère selon les pays de l'OCDE

Valeur courante nette du montant de retraite à l'âge normal de la retraite, par sexe, en pourcentage du salaire brut d'un ouvrier moyen



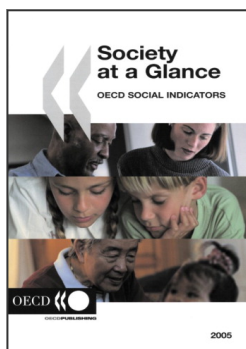
Source : OCDE (2005), *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*, à paraître, OCDE, Paris (voir aussi www.oecd.org/els/social/vieillessement).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/578757305855>

Pour en savoir plus. ■ OCDE (2000), *Des réformes pour une société vieillissante*, OCDE, Paris. ■ OCDE (2001), *Vieillesse et revenus : Les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris. ■ OCDE (2005), *Les pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des politiques publiques*, à paraître, OCDE, Paris.

Table des matières

Note de synthèse	7
Partie I. Guide d'interprétation	11
Objet des indicateurs sociaux	12
La structure des indicateurs sociaux de l'OCDE	12
Utilisation des indicateurs	14
Description des indicateurs	15
Ce que vous trouverez dans cette publication	21
Bibliographie	22
Partie II. Les indicateurs sociaux de l'OCDE	23
GE1. Revenu national par habitant	24
GE2. Ratio de dépendance démographique	26
GE3. Taux de fécondité	28
GE4. Étrangers et population née à l'étranger	30
GE5. Mariages et divorces	32
SS1. Emploi	34
SS2. Chômage	36
SS3. Ménages sans emploi	38
SS4. Mères de famille en activité	40
SS5. Prestations de non-emploi	42
SS6. Minima sociaux	44
SS7. Niveau de formation	46
SS8. Âge de départ en retraite	48
SS9. Inactivité des jeunes	50
EQ1. Pauvreté relative	52
EQ2. Inégalité des revenus	54
EQ3. Pauvreté des enfants	56
EQ4. Revenu des personnes âgées	58
EQ5. Dépenses sociales publiques	60
EQ6. Dépenses sociales privées	62
EQ7. Dépenses sociales totales	64
EQ8. Taux de remplacement des pensions de vieillesse	66
EQ9. Promesse de pension	68
HE1. Espérance de vie	70
HE2. Espérance de vie corrigée en fonction de la santé	72
HE3. Mortalité infantile	74
HE4. Dépenses totales de santé	76
HE5. Soins de longue durée	78
CO1. Bien-être subjectif	80
CO2. Isolement social	82
CO3. Participation à la vie associative	84
CO4. Naissances chez les adolescentes	86
CO5. Usage de stupéfiants et décès en résultant	88
CO6. Suicides	90



Extrait de :
Society at a Glance 2005
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2005-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Indicateurs liés à l'équité », dans *Society at a Glance 2005 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2005-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.